

RÉTROCESSIONS DE FRAIS DE GESTION SUR OPC PERÇUES PAR CA INDOSUEZ

Dans le cadre de la commercialisation des OPC auprès de ses clients, CA Indosuez peut recevoir une rémunération en vertu d'accords de distribution conclus avec les sociétés de gestion d'actifs tiers.

Cette rémunération consiste en une rétrocession d'une partie des commissions de gestion prélevées par les sociétés de gestion. Les pourcentages de frais rétrocédés à la Banque varient en fonction des catégories d'OPC.

Vous lirez ci-après les taux de rétrocession maximum et moyens pondérés perçus par CA Indosuez selon les grandes catégories d'OPC.

Les taux moyens pondérés ont été déterminés sur la base des positions OPC détenues dans les livres de CA Indosuez au 30 juin 2017.

CATÉGORIE D'OPC	TAUX DE RÉTROCESSION MAXIMUM	TAUX DE RÉTROCESSION MOYEN PONDÉRÉ
Fonds Actions	2,00%	1,17%
Fonds Diversifiés	2,00%	1,11%
Fonds Immobilier Coté	0,80%	0,75%
Fonds Monétaires	0,19%	0,07%
Fonds Obligations	1,14%	0,56%
Fonds de performance absolue	1,02%	0,70%

OPC : Organisme de Placement Collectif.

CA Indosuez

Société anonyme au capital de 584 325 015 euros.
RCS Paris 572 171 635. Établissement de Crédit et Société de Courtage d'Assurances,
immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 004 759.
17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris cedex 08 - France
T : +33(0)1 40 75 62 62
www.ca-indosuez.com